Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 10 Dhoulhajja 1442
20 Juillet 2021

N° 57

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1750**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1752**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1756**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1758**
Avis aux créanciers..... **1763**
Convocations
Sociétés anonymes **1763**
Actes Administratifs
Avis au public **1769**
Divers
Avis au public..... **1769**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'assurances Zitouna Takaful **1770**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Autorisation de contracter un crédit exceptionnel COVID19

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE SFAX

"S.P.T. SFAX"

Société anonyme

Capital social : 17.400.000 Dinars

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant unique : 1344173N

En vertu du PV du Conseil d'Administration du 7/4/2021, enregistré à la recette des finances Habib Thameur 24/5/2021 sous le n°21801225, quittance n°M23518, le Conseil d'Administration autorise, le Président Directeur Général de la société, Monsieur Malek Ellouze, à contracter un crédit exceptionnel COVID 19 de 1 MD couvert par la SOTUGAR.

Un exemplaire du PV a été déposé au Centre National des Entreprises le 15/7/2021 sous le n° 202159841.

2021T00735SANB2

SOCIETE MALGA

Capital social : 110 000 dinars divisé en 22 000 actions de 5 dinars chacune

Siège social : ZI de Ben Arous 2013 Rue de cuivre

MF : 000971WAM000

MS : 45624-34

En vertu du P.V de l'assemblée générale ordinaire en date du 14 juin 2021, enregistré le 6 juillet 2021 à la recette des finances El Yasminet sous le n° d'enregistrement 21701616 de quittance n°M029914, dont un exemplaire déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 15/7/2021 sous le n° de dépôt du dossier 202160167 il a décidé :

1) Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020

2) Rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

3) Approbation des dits rapports et quitus aux administrateurs

4) Affectation des résultats

5) Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : Mme Selma Kharrat Ben Ayed pour les exercices : 2021-2022-2023.

7) Questions diverses.

En vertu du P.V du Conseil d'administration en date du 17 mai 2021, enregistré le 6 juillet 2021 à la recette des finances El Yasminet sous le n° d'enregistrement 21701617 de quittance n°M029915, dont un exemplaire déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 15/7/2021 sous le n° de dépôt du dossier 202160167 il a décidé :

1) Modification du mode de convocation des Assemblées selon nouveau Loi et changement de l'article 34 du statut.

2021R01991SANB2

Société : Tunisian Salt Company

Adresse : Rue du Lac Windermere, Immeuble DAR MAGHREBIE, Bloc D, Bureau n°3.1, les Berges du Lac 1057 La Marsa

Capital : 2.730.000 Dinars

Matricule Fiscal : 1233966Z

Registre de commerce : B0129082012

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2021, enregistré à la recette des finances du Lac le 29 juin 2021, sous n°21704832, quittance n°M051897, déposé au registre national des entreprises sous n°202153305 le 2 juillet 2021.

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité des associés :

- L'approbation des actes de cession des parts sociales du 22 juin 2021.

2021R02001SANB2

Société : Tunisian Salt Company

Adresse : Rue du Lac Windermere, Immeuble DAR MAGHREBIE, Bloc D, Bureau N° 3.1, les Berges du Lac 1057 La Marsa

Capital : 2.730.000 Dinars

Matricule Fiscal : 1233966Z

Registre de commerce : B0129082012

Aux termes des délibérations du 1er conseil d'administration du 6 juillet 2021, enregistré à la recette des finances du Lac le 7 juillet 2021, sous n°21705031, quittance n°M053262, déposé au registre national des entreprises sous le n°202159679 le 15 juillet 2021.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité des administrateurs :

La nomination de Monsieur Mohamed Aymen Yacoub titulaire de la CIN n°06824367.

Le Président Directeur Général de la société.

2021R02002SANB2

Société : Tunisian Salt Company

Adresse : Rue du lac Windermere, Immeuble DAR MAGHREBIE, Bloc D, Bureau N° 3.1, Les Berges du Lac 1057 La Marsa

Capital : 2.730.000 Dinars

Matricule Fiscal : 1233966Z

Registre de commerce : B0129082012

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2021, enregistré à la recette des finances du Lac le 7 juillet 2021, sous n°21705030, quittance n°M053261, déposé au registre national des entreprises sous n°202159679 le 15 juillet 2021.

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité des associés :

- Modification et adoption des nouveaux statuts de la société.

- Nomination des premiers administrateurs conformément aux articles 189 et suivant du code des sociétés commerciales :

- Monsieur Mohamed Aymen Yacoub titulaire de la CIN n°06824367 ;

- Monsieur Ali Ben Ahmad titulaire de la CIN n°06813177 ;

- Monsieur Giorgio Capanna titulaire du passeport n°YA8419087.

2021R02003SANB2

Nomination du président directeur général de la

Société Carthage Médical

SA au capital de 9.600.000 DT

Siège social : zone touristique, Jinen El Ouest 5000 Monastir

RNE : 10383318B

N° affiliation CNSS : 325347-9

Selon le PV du conseil d'administration réuni le 20/6/2021 enregistré à la recette des finances de Monastir le 23/6/2021 sous le n°21803623, quittance n°M033-290, il a été décidé de nommer Monsieur Lazhar Chemli président directeur général de la société, un exemplaire de sus dit PV a été déposé au Registre National des. Entreprises le 02/7/2021 sous le n°202153605.

2021S00812SANB2

Sté Carthage Médical

SA au capital de 9.600.000 DT

Siège : Zone touristique, Jinen El Ouest 5000 Monastir

RNE : 1038331B

Code CNSS : 325347-9

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 20/6/2021 enregistré à la recette des finances de Monastir le 23/6/2021 sous n°21803624, quittance n°M033291 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202153605 daté du 02/7/2021, l'assemblée générale décide à la majorité des associés: L'approbation des états financiers 2019, l'élection des membres du conseil d'administration et le renouvellement de la nomination du commissaire aux comptes M. Hichem Ajbouni pour les exercices 2020 - 2021 2022.

2021S00813SANB2

Notice d'information

En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital de la Société d'Abattage et de Conditionnement du Nord Tunisie

"SACNO TUNISIA"

Identifiant unique : 0986304 S

Forme Juridique : Société anonyme

Capital social : 11 100 000.000 Dinars

Siège social : Z.I Mghira - lot 110-2082 Fouchana

Objet social : la transformation et le stockage des produits agricoles et avicoles en vue de leur commercialisation

Durée de la société : 99 ans

Le montant de l'augmentation de capital : Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/4/2021, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de 1er Bureau - Tunis le 27/5/2021, sous le n°21503183, quittance n°4385, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4 000 000,000 dinars par voie d'apport en numéraire avec suppression, du droit préférentiel de souscription. Les fonds souscrits seront déposés au compte indisponible ouvert dans les livres de la Société Tunisienne de Banque «STE», agence Mghira, compte indisponible n°10046159000503678856.

Date et lieu de dépôt du PV de l'assemblée : Une copie originale a été déposée au Registre National des Entreprises mentionnant le dépôt provisoire à la date du 01/6/2021 sous le n°AC08622021.

Actions à émettre : 400 000 actions nominatives de 10 dinars chacune à libérer entièrement à la souscription. La souscription des actions objet de l'augmentation de capital pourra être réalisée durant le délai de quinze (15) jours suivant la date de la parution de la notice publiée au Journal Officiel de République Tunisienne. La souscription pourra être clôturée par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation du capital.

Les apport en nature : Aucun apport,

Les avantages particuliers prévus par les statuts : Aucun avantage.

Les conditions d'admission aux assemblées générales : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter. Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée.

Les modalités de convocation de l'assemblée générale : La convocation de l'assemblée générale est faite par le conseil d'administration conformément aux dispositions statutaires.

2021X00836SANB2

Notice d'information

Augmentation du capital

Dénomination sociale : SINGAPORE TUNISIAN INVESTMENT COMPANY DOUZ «STIC DOUZ»

Siège social : Hôtel the Résidence les Côtes de Carthage Gammarth

Forme juridique : Société anonyme

Identifiant unique : 1152579 R

Capital social : 15 000 000 Dinars

Objet social : Développement et exploitation des établissements Hôteliers, touristiques, balnéaires et thermaux

Durée : 99 ans

Dépôt du projet : Un projet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2021 a été déposé au Registre National des Entreprises le 13 juillet 2021 sous le n°AC01892021.

Montant du capital à souscrire : Quinze Millions Dinars (15 000 000 D) à souscrire par compensation de créances et de comptes courant associés et à libérer totalement à la souscription.

Nombre d'actions à souscrire : 1 500 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 Dinars chacune. sans prime d'émission, à souscrire et à libérer compensation de créances et de compte courant associé réservé à l'actionnaire STIC IMMOBILIERE soit au total de quinze millions Dinars (15 000 000 DT).

Apports en nature : pas d'apports en nature

Avantages particuliers : aucun avantage particulier n'est stipulé dans les statuts au profit d'une personne quelconque.

Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote : tous les actionnaires sont admis dans les assemblées générales et bénéficient d'un nombre de voix égal au nombre d'actions détenues ou représentées, sans aucun droit de vote double.

Répartition des résultats : la répartition de résultats et du boni de liquidation se font proportionnellement à la participation au capital social. Sur les bénéfices nets, il est prélevé 5% pour constituer la réserve légale, sur le reste, l'assemblée peut constituer d'autres réserves, et le solde des bénéfices est distribué aux actionnaires au prorota de leurs actions.

Délai de souscription : les actionnaires disposent d'un délai de souscription de 15 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

Convocation de l'assemblée : L'assemblée générale extraordinaire est convoquée suivant les dispositions des articles 276 et Suivants du code des Sociétés commerciales, et se tient au siège social.

2021401899SANB2

LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE

DU COMMERCE EXTERIEUR

- COTUNACE S.A

Siège social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073

Capital : 26.500.000 dinars

Identifiant unique : 32415/W/P/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 mai 2021 enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 17/6/2021 sous le n°21803085 quittance n°M044332 dont un exemplaire a été déposé au centre du registre national des entreprises le 9/7/2021, il a été décidé la nomination du cabinet UNION AUDIT TUNISIE «UAT» commissaire aux comptes de la COTUNACE pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

2021401907SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE OCEAN INDUSTRY

SARL au capital de 1 410 000 dinars

Siège social : 4, Rue Jerusamen Ezzahra - 2034 Ben Arous

M.F: 911149QAM000

Suivant le P.V. de l'assemblée générale en date du 15 juin 2021 enregistré à la recette des finances à Ezzahra le 23 juin 2021 quittance n°M025342 enregistrement n°217071226, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 13 juillet 2021 n° quittance : 2021F31812671 l'assemblée a décidé :

1. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2020;

2. Approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;

3. Quitus du gérant;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

5. Renouvellement du mandat du gérant.

2021R01982SRLB2

Clôture de liquidation

Société "MEDITERRANEENNE DE SERVICES"

S.A.R.L

I.U : 1346819N

Il appert du P.V. de délibération des associés de la Sté "MEDITERRANEENNE DE SERVICES" en date du 10/3/2021, enregistré à la RF à Kerkenah le 12/3/2021, sous le numéro n°21700249 dont un exemplaire été déposé au centre national du registre des entreprises à Sfax le 30/4/2021, sous le numéro 202135087, les associés ont approuvé les travaux de liquidation et ont déclaré la société définitivement dissoute et donné quitus au liquidateur.

Les oppositions sont reçues entre les mains du liquidateur, monsieur Kamel Ben Salah Msadak à son domicile sis à 16, avenue Remada centre ville, Immeuble Megdiche - Sfax, 3000, dans le délai légal.

2021X00849SRLB2

ELARGIR L'ETENDUE DES POUVOIRS DU GERANT

Société «GELOI SPORT»

Matricule fiscal : 1167243W/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale en date du 20/5/2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax en date du 10/6/2021, reçu n°M042702, enregistrement n°21801289 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax sous le numéro 202152841 en date du 30/6/2021.

Il a été décidé de modifier l'article 11 des statuts de la société et l'approbation d'élargir l'étendue des pouvoirs du gérant Mr Ahmed Barakallah, en l'autorisant à résilier le contrat de leasing n°681869 conclu entre la Société GELOI SPORT et la C.I.L, signé légalisé à la municipalité et enregistré à la recette des finances Rue Habib Bourguiba à Sfax, le 17/6/2014 reçu n°M051842, enregistrement n014602557, relatif au financement de l'achat de l'immeuble dénommé «Bilsan 12» titre foncier numéro 128341 Sfax, avec renonciation au droit d'acheter ledit bien, et l'autorisation de le vendre à la société HERBEX INDUSTRIES, société à responsabilité limitée de nationalité tunisienne, dont l'identifiant unique au Registre National des entreprises est le numéro 1437460G et lui accordant tous les pouvoirs pour conclure la résiliation susmentionnée.

2021X00851SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6/5/2021 enregistré à la recette des finances La Manouba, le 7/6/2021, quittance n°M026730, enregistrement n°21201640.

La Société Tunisienne Animation loisir Resto Rapide MAM'Z FOOD SARL, Matricule fiscal 0943366/y demeurant au Appartement n°275 Bloc K cité jardin 1 Cité Tahrir Tunis a vendu à la Société Team Hotels & Resorts, Matricule Fiscal : 1464599/E demeurant à appartement Maram Palace Menzah 1 Rue Charle Nicole Menzah 1, la totalité du fonds de commerce de restaurant et pizza sis à l'Avenue Habib Bourguiba n°24 Manouba avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles sont reçues dans les délais légaux aux adresses de l'acheteur sus-indiquées dans 20 jours à partir de la publication au JORT.

Le présent avis est publié au journal quotidien Chourouk du 24/6/2021.

2021T00727FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26/5/2021 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi, le 10/6/2021, quittance n°43155, enregistrement n°21202303.

La Société Tunisienne Animation Loisir Resto Rapide MAM'Z FOOD SARL, Matricule fiscal 0943366/Y demeurant au Appartement n°275 Bloc K cité jardin 1 Cité Tahrir Tunis a vendu à la Société Team Hotels & Resorts, Matricule Fiscal 1464599/E demeurant à appartement Maram Palace Menzah 1 Rue Charles Nicole Menzah 1, la totalité du fonds de commerce de restaurant et pizza sis B05 complexe commercial central parc Jean Jaurès Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles sont reçues dans les délais légaux aux adresses de l'acheteur sus-indiquées dans 20 jours à partir de la publication au JORT.

Le présent avis est publié au journal quotidien Achourouk du 24/6/2021.

2021T00728FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6/5/2021 enregistré à la recette des finances Cité Mahrejéne 1082 Tunis, le 7/6/2021, quittance n°39492, enregistrement n°21203174.

La Société Tunisienne Animation Loisir Resto Rapide MAM'Z FOOD SARL, Matricule fiscal 0943366/y demeurant au Appartement n°275 Bloc K cité jardin 1 Cité Tahrir Tunis a vendu à la Société Team Hotels & Resorts, Matricule Fiscal 1464599/E demeurant à appartement Maram Palace Menzah 1 Rue Charles Nicole Menzah la totalité du fonds de commerce de restaurant et pizza sis appartement Maram Palace Menzah4, zawia shahrazéde face à la Gare du 10 décembre Ariana avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles sont reçues dans les délais légaux aux adresses de l'acheteur sus-indiquées dans 20 jours à partir de la publication au JORT.

Le présent avis est publié au journal quotidien Chourouk du 24/6/2021.

2021T00729FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6/5/2021 enregistré à la recette des finances Cité les Berges du Lac Tunis, le 8/6/2021, quittance n° M045136, enregistrement n°21203975.

La Société Tunisienne Animation Loisir Resto Rapide MAM'Z FOOD SARL, Matricule fiscal : 0943366/y demeurant au Appartement n°275 Bloc K cité jardin 1 Cité Tahrir Tunis a vendu à la Société Team Hotels & Resorts, Matricule Fiscal 1464599/E demeurant à appartement Maram Palace Menzah 1 Rue Charles Nicole Menzah 1 la totalité du fonds de commerce de restaurant et pizza sis Flamingo center n°04 les Berges du Lac 1 Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles sont reçues dans les délais légaux aux adresses de l'acheteur sus-indiquées dans 20 jours à partir de la publication au JORT.

Le présent avis est publié au journal quotidien Chourouk du 24/6/2021.

2021T00730FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6/5/2021 enregistré à la recette des finances Rue de l'indépendance Bardo, le 7/6/2021, quittance n°39977, enregistrement n°21201835.

La Société Tunisienne Animation Loisir Resto Rapide MAM'Z FOOD SARL, Matricule fiscal 0943366/Y demeurant au Appartement N°275 Bloc K cité jardin 1 Cité Tahrir Tunis a vendu à la Société Team Hotels & Resorts, Matricule Fiscal 1464599/E demeurant à appartement Maram Palace Menzah 1 Rue Charles Nicole Menzah 1, la totalité du fonds de commerce de restaurant et pizza sis Résidence wafa Bardo avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les délais légaux aux adresses de l'acheteur sus-indiquées dans 20 jours à partir de la publication au JORT.

Le présent avis est publié au journal quotidien Chourouk du 24/6/2021.

2021T00732FCCC2

Vente d'une part d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Elyasminet le 16/6/2021 sous le numéro 21201415 numéro de quittance M026924. Madame Amira Bent Abdlahkim Ben Taher Boujemaa titulaire de la carte d'identité nationale n°07138815 du 6/10/2020 résidente au numéro 3 Rue Alkindi Khaznadar Tunis a vendu à Madame Dorra Bent Mohamed Ben Mbarek Nafati titulaire de la carte d'identité nationale n°07162304 du 27/7/2007 la totalité de sa part représentant la moitié du fonds de commerce exploité au rez-de-chaussée du complexe immobilier résidence Al AHMADI 04 la nouvelle médina 03 Ben Arous destiné à l'activité de l'esthétique la coiffure des femmes et la vente D'ARTICLES DE MAQUILLAGE. Publié au journal "Echourouk" du 3 juillet 2021.

Les oppositions seront exercées entre les mains de madame Dorra Bent Mohamed Ben Mbarek Nafati au rez-de-chaussée du complexe immobilier résidence Al Ahmadi 04 la nouvelle médina 03 Ben Arous dans le délai de vingt jours après la publication de cette annonce.

2021R01977FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente enregistré à la recette des finances de Médenine le 7/7/2021 sous numéro d'enregistrement 21202158 reçu M053115. Taher Ben Mabrouk Taher a vendu à Aya Bent Afif Elbecha le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, utilisé dans la vente des prêts à porter et chaussures, situé à souk Libye à la municipalité de Médenine.

La déposition des éventuels oppositions aura entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds dont vingt jours à partir de cette notification.

Cette notification a été publiée aux journaux d'Echourouk et le Quotidien du 13/7/2021.

2021R01981FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date de 29/6/2021, enregistré à la recette des finances de Zarzis sous le numéro 21201384 quittance numéro M054631, Monsieur Ali Ben Mohamed Mnefig demeurant à Ras Dhahra, Zarzis, a vendu à Monsieur Raouf Ben Selem Drak demeurant à Oualegh, Riadh, Djerba. La totalité du fonds de commerce destiné sise au souk brik, Zarzis.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne, auprès de l'acheteur dans le local objet de la vente.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 14/7/2021.

2021R01992FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé du 12/6/2021 et enregistré à la recette des finances Hammam Sousse n° de quittance 52891 et n° d'enregistrement 21203290, Mr Eskinder Ben Abderrazek Bouajila, titulaire de la CIN n°09256887, a vendu à Mme Essayda Bent Essahbi Ben Sassi Essghayer titulaire de la CIN n°02951307, tout le fonds de commerce exploité dans le local sise à l'avenue Abdelkader Deghrir - Rue Charles De Gaulle - Hammam Sousse dont l'activité est la vente et réparation des téléphones et matérielles informatiques.

Les oppositions entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cette vente a été publiée le 11/7/2021 au journal Echourouk.

2021S00805FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 22/4/2021 enregistré le 27/4/2021 à la recette des finances de 3 septembre Sousse reçu n°M024887 enregistrement n°21200833 Mr Housine Samoud a vendu à Mr Melek Jerbi, tout le fonds de commerce sis Avenue Abou Hamed Gazali Sousse, avec ses éléments matériels et moraux consistant en un local destiné au commerce des photos.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet de maître Rouis Adel avocat sis à l'immeuble Seltene n°74 Avenue Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Un avis similaire est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien, en date du 4.7.2021.

2021S00809FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte SSP du 26/5/2021 enregistré à Sousse le 31/5/2021 n°21200987 Mme Samia Elharzi a vendu à Wissem Baccouche le fonds de commerce sis Avenue Abou Hamed Elghazali Sousse objet du contrat de location avec Hédi Mkhinini du 12/3/2015 enregistré à Sousse n°415300562. Pour le prix de 4000 D.

Publié au journal Essahafa du 02/7/2021.

Selon l'article 193 du CC toute opposition et constat se fera au bureau de Maître Hssen Ben Ameur sis Rue 3 Août Sousse.

2021S00817FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Jemmel le 01/7/2021, quittance n° M038415, n° d'enregistrement : 21201185, Monsieur Ahmed Kaboudi, a vendu à Monsieur Moncef Dali la totalité du fonds de commerce «préparation et vente fast-food» qui lui appartient sis à cité Taher Hadad Zawiet Kontech Jemmel, avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions se font entre les mains du Maître Athar Khatib Avocate à la cour d'appel à son adresse : immeuble kaabia av. Station de transport Jemmel dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié à la quotidienne Echourouk du 10/7/2021.

2021S00820FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse, daté du 15/7/2021, sous le n°21202047, reçu n°M032682. La Société TIMBO Sarl enregistrée B131682000, identifiant au registre national des entreprise sous le n°0728643 Y, situé à Centre Commercial Zephir, Magasin n°8110, La Marsa, Tunis, en son représentant légal Mr Philippe Marie Bogo titulaire de la cin n°00510115, a vendu à Mr Amir Ghazel, titulaire de la CIN n°08321330, situé à Tantana, Akouda, Sousse, le fonds de commerce situé au local à la rue des orangers KHEZAMA EST Sousse est liée à l'objet exploitant l'activité du commerce de fruits secs.

Les oppositions seront reçues au cabinet du Maître Boutheina Ben Gana Zaafrani, Avocate à la cour de cassation sis à résidence Joud avenue de la Perle du Sahel, n°A6.1, Khzama Est, Sousse, dans les 20 jours qui suivent la date de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée sur le journal le Quotidien du 23/7/2021.

2021S00823FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Amine Bouaziz avocat à Sfax légalisé à la municipalité el Ain le 23 juin 2021 et

enregistré à la recette des finances d'el Ain de Sfax en date du 25 juin 2021 quittance n°M030982 enregistrement n°21201501 Mr Mahdi Gorbel titulaire de la CIN n° 08755103 a vendu à Mr Islèm Chàari titulaire de la CIN n°11104987 la totalité d'un fonds de commerce à usage de vente des légumes et fruits avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route El Ain km 6.5 Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours après la publication du contrat de vente dans le journal officiel de la République Tunisienne à peine de forclusion. Cette annonce a été publiée aux journaux «Assabeh» et le «Temps» du 1 juillet 2021.

2021X00801FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SS privé en date du 18/6/2021 enregistré à la recette des finances de Gabès le 18/6/2021 n°21203617, Mr Aiman Ben Omar Ben Mohamed El Hawari sis à la rue Naama cité Ezdihar Gabès a vendu à Mr Sadam Ben Boubaker Ben Ali Chiboub sis cité Elhana Bdoura Gabès la totalité du fonds de commerce Restaurant) sis avenue Jomhouria Gabès avec tous les éléments corporels et incorporels à un prix de 80.000.000 dinars, les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à Mr Sadam Ben Boubaker Ben Ali Chiboub sis cité Elhana Bdoura Gabès à qui sera considéré comme domicile élu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié au journal Achourouk et le mercredi 14/7/2021.

2021X00843FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02/3/2021 et enregistré à la recette des finances de Jbeniena le 12/3/2021 sous le numéro quittance MO12381 et numéro d'enregistrement 21200407, Mr Zouhayr Bessghayer (cin : 05366211 et MF : P1015722), a vendu à Mr Mohamed Hedi Abdelli (cin : 04244967), la totalité du fonds de commerce d'une boulangerie sise à Elmhara Essalem Elamra Sfax.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours chez l'acquéreur au local ou le fonds de commerce est exploité.

Un extrait a été publié au Journal Chourouk du 14/7/2021.

2021X00845FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP, en date du 8/7/2021, enregistré à la recette des finances de Diar El Wafa Sfax en date du 14/7/2021 sous le n°21203520 Quittance n°54733 Akri Ben Douma C.I.N n°01179500 sis Cité El Manzel Bir Ali Ben Khalifa Sfax a vendu à Hatem Barkia C.I.N n°05359709 la totalité du fonds de commerce de vente des fruits sec ainsi que le droit au bail revenant de la location du local sis au RCD de l'immeuble El Fardaous Rf El Ain Km 1 Sfax.

Les créanciers peuvent consulter le contrat de vente au local sis au RCD de l'immeuble El Fardaous Rt El Ain Km 1 Sfax et produire leurs créances auprès de Maître Soufienne Barkia immeuble el Manar bloc A bureau n°5 Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cet avis au JORT.

Cet avis est publié au journal Achourouk et le Quotidien du 16/7/2021.

2021X00852FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 25/6/2021 enregistré à la recette des finances Diar el Wafaa - Sfax en date du 02/7/2021, sous le n°21203382 quittance n°52635, Mr Hammadi Elghribi domicilié à 442 bis rue Ali Balhawen Sakiet zit - Sfax a vendu à Mme Jamila Akermi domicilié à la rue Bachir Ellafi elmanderah ksar Gafsa, la totalité du fonds de commerce sis à Imm Palmarium rue Sidi Mohamed Karay Sfax destiné à l'exploitation d'un cafétéria sous le nom "Cafétéria Errayhana".

Les oppositions sont recevables entre les mains de Maitre Rami Mdallel - avocat, domicilié à rue Abouelkacem Echebi imm Ellisa Centre bur num 510 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk et le quotidien parus le 15/7/2021.

2021X00861FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/7/2021 et enregistré à la recette des finances Sakiet Eddeyer - Sfax le 16/7/2021 sous le numéro 21200989; Madame Manel Jribi, a vendu à la société "THIRD WORLD", SARL en cours de constitution représentée par Madame Lobna Masmoudi tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en un fonds pour exercer le commerce de vente de matériels électroniques; exploité dans le local municipal n°06 et n°07 sis à la rue Habib Bourguiba, route Mahdia Km 6.5, Sakiet Eddeyer- Sfax, enregistré au Registre National des Entreprises sous le numéro 1137038B.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la Cour de Cassation sis à 63 Rue Taher Sfar, 3000 - Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Echourouk du 17 juillet 2021 numéro IP 421/847.

2021X00865FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé par maître Mohamed Sami el Banna ayant son bureau sis à 9 l' avenue Habib Bourguiba Bardo bureau C14 le 7/7/2021 enregistré le 8/7/2021 à la recette des finances bourj louzir sous le numéro 21201819 quittance numéro M036435 monsieur Rached Ben Salah demeurant au 10 rue Kheireddine Bacha la Marsa Ennasim Marsa vend à monsieur Firas Mzougui demeurant au 2 rue Hassoun cité Manara Mourouj 5 le fonds de commerce situé au 123 avenue Fattouma Bourguiba la Soukra Ariana dont l'activité tout

commerce le siège du fonds de commerce est désigné siège pour la réception des oppositions avec le bureau du rédacteur sis au 9 avenue Habib Bourguiba Bardo Bureau C14 ayant délai 20 jours à partir de cette annonce au Jort.

Cette annonce est publiée au quotidien Achourouk le 16/7/2021.

2021401922FCCC2

Location gérance libre

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 29/6/2021 et le 30/6/2021 enregistré à la recette des finances Abou Elkacem Echebi Sfax le 7/7/2021 sous la quittance n°M064082 enregistrement n°21302689, Mme Najiba Chabchoub, a loué à Mr Naceur Misawi, tout le fonds de commerce exploité boucherie sis à souk Kria Beb Ejebli Sfax local n°83 bis.

Considérant que cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien du 14/7/2021 et du 16/7/2021.

2021X00853FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 5 juillet 2021 enregistré à la recette des finances de Boumhal sous le numéro 21301992 M035284, Mr Abdellatif Ben Brik Ben Sadek Ali titulaire de la CIN 03951789 a loué la totalité de son fonds de commerce au local sis à l'avenue de Paris cité Elbassatin Boumhal Ben Arous à la société "Votre monde de plastique" en cours de constitution représenté par son gérant Anas Ben Ghorbel Titulaire de la CIN n°09613391.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 23 juillet 2021.

2021401921FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat résidentiel

Aux termes d'un procès-verbal d'une séance constitutive du 27 mars 2021 et enregistré auprès de la recette des finances de Soliman le 23 juin 2021 sous le numéro 01341 et le quittance numéro M025073, il a été décidé de constituer un syndicat de logement:

Nom : Le syndicat de résidence El-Fell

Siège social : Résidence El-Fell-Avenue de Tunis - Cité Erriadh - Soliman.

Membres :

Président et Secrétaire Général : Omar Laajili

Trésorier : Kaouther Friji

Trésorier adjoint : Ridha Jelassi

La formation du syndicat a été approuvée par le maire de Soliman le 30 juin 2021.

2021R01990APSF1

Constitution d'un syndicat des propriétaires

En vertu d'un procès-verbal en date du 6/6/2021 enregistré à la recette des finances de Sousse rue Victor Hugo le 6/7/2021, il a été constitué un syndicat des propriétaires suite à une assemblée générale électorale de l'immeuble SALMA à Khezema Oust qui est composé des membres suivants :

1- Zouhaier Meskini : Président du syndicat

2- Eladel Hamadou : Vice président

3- Mohamed Majdi Ferchichi : Responsable de Trésorerie

4- Mohamed Walid Bellil : Secrétaire Général

5- Mr Hamdi Ferchichi: Membre

6- Mr Kais Memmi : Membre.

2021S00806APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Association sportive des Agents du Gouvernorat de Mahdia

Siège social : Siège Gouvernorat Mahdia - Av. 2 Mars 1934 - Mahdia 5100

Spécialité : Sport et travail

Objectif : Encadrer et encourager les agents du gouvernorat à exercer le sport.

Comité directeur :

Président : Mohamed Ali Fekih Ahmed

Vice-président : Nizar Hamrouni

Secrétaire général : Oussama Mkaddem Grayaa

Trésorier : Abdelhak Rahmani

Membres : Mohamed Fahmi BEJI-Hamdi WAZ-Hichem Sfar Zaoui - Hassine Kesraoui.

2021S00810APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Féminine de Pétanque du Sahel

Catégorie: sportive

Siège : 16, route de la ceinture, Monastir

Spécialité : pétanque

Objectifs : Formation, encadrement et encouragement des jeunes et développement de leurs capacités physiques et techniques

Membres fondateurs :

Kacem Sarra : Présidente

Saidane Amel : Vice présidente

Sayedi Aziza : Secrétaire générale

Trabelsi Naira : Trésorière

Kalifa Rimar

Trabelsi Sondoss

Thefallah Samia

Gannoun Ons

Bhouri Aida.

2021S00815APSF1

1. Nom de l'association : Prévention et Recherche Scientifique

2. Siège : Faculté de Médecine de Monastir

3. Classification : Société scientifique

4. Son activité :

Développer les capacités et les compétences scientifiques

Créer des activités et créer des opportunités dans la recherche scientifique

Contribuer à l'éducation et à la formation des citoyens dans le domaine de la prévention.

5. Numéro et date du dossier d'inspection : 052422M le 20 juillet 2020

6. Organe directeur :

- Président : Asma Belguith, épouse Sriha

- Vice-président : Hela Abroug

- Secrétaire général : Imen Zemni

- Trésorière : Menal Ben Fredj.

2021S00822APSF1

Association de composition

Nom : t chouckbaal Maknessy

Lieu : Rue Lahabib Bourguiba Maknessy

Buts : Développement les talents des jeunes hommes et femmes

Numéro d'ordre : 00-01706

Date de confirmation : 07 juillet 2021

Le président de l'association : Radhouan Harbaoui

Secrétaire général : Fahmi Radaoui

Trésorier : Jilèni Fitouri.

2021X00848APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Nationale des Femmes Leaders

Siège : 03 rue Kaouakbi el Belvédère 1002

Type : Association de développement.

Objectif :

- Contribuer à diffuser la culture de l'investissement dans les projets entrepreneuriaux.

- Identification et évaluation des projets entrepreneuriaux

- Contribuer à stimuler l'investissement dans des projets d'entreprises portés par des femmes leaders.

- Communication pour la création d'un pont entre les investisseurs en Tunisie et la diaspora afin de les inciter à soutenir le développement des petites entreprises.

- Etablir des liens et communiquer avec des structures, organisations similaires en Tunisie et à l'International.

Bulletin de dépôt n°RR328117135TN du 11/6/2021.

Structure administrative :

Présidente : Mme Douja Ben Mahmoud Gharbi

Vice-présidente : Mme Amina Abdelkarim

Vice-présidente : Mme Najla Cherif Hamdi

Trésorière : Mme Sahar Mechri Kharrat

Membres :

- Mme Sinda Ben Salem

- Mme Wafa Makhlouf

- Mme Sonia Barbaria.

2021401876APSF1

Création d'une association

Dénomination de l'association : Cercle du Chasseur دائرة الصياد

Siège : Immeuble «Solaris» coin du Lac Annecy et du Lac Mâlaren les Berges du Lac 1 - 1053 Tunis.

Objet : Une association environnementale spécialisée dans le secteur de la chasse et la chasse touristique, et la promotion du développement durable et de l'économie verte.

Objectifs :

1- Mettre en place et concentrer des pôles régionaux chargés de réfléchir à proposer, étudier et mettre en œuvre des projets dans le domaine de l'économie verte, économique, sociale et environnementale bénéficiant aux populations de la région et de la région voisine.

2- Développer un système spécial de formation et de recyclage pour toutes les parties impliquées dans le secteur.

3- Mettre en place un système d'information dans le cadre de la transformation numérique et mettre en place une plateforme pour maîtriser les risques et gérer les risques liés au secteur.

4- Etablir un guide de sécurité et de prévention et contribuer au développement des mécanismes de contrôle du secteur.

Fondateurs :

Mourad Mouafak

Sofiene Lassoued

Abderahemen Ben Aydra

Nabil Abid

Mohamed Mejri

Mounir Bousnina

Abdellatif Houidi

Zied Elloumi.

2021401894APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association "Respire Breathe"

Adresse :

Centre Culturel 421 - Raoued - Ariana.

Activité :

La promotion de la culture, l'éducation, l'environnement et le tourisme.

Objectifs :

L'association a pour objectif :

- Contribution à la promotion du secteur culturel à l'échelle national et international et encourager l'esprit d'initiative chez les jeunes.

- La sensibilisation à la cause environnementale pour une planète saine pour les générations futures.

- Contribution à la valorisation des sites archéologiques tunisiens et leurs promotions à l'échelle internationale via les plateformes numériques Conformément aux dispositions légales applicables.

Dirigeants Fondateurs :

- Sonia Souissi : Président

- Ferid Jemli : Secrétaire général

- Sameh Souissi : Trésorier

- Fatma Fakhfakh : Membre.

2021401897APSF1

Constitution d'une association

Nom : NASSAMAT EL MANSOURA

Siège social : Mansoura sud 6135 Délégation Kesra, Gouvernorat de Siliana "Groupe AYCHI".

Objectifs :

- Soutenir le travail culturel dans le village de Mansoura

- Diffuser une culture de tolérance, de fraternité et de paix

- Etendre un pont de communication avec les structures et institutions pertinentes aux niveaux local, national, régional et international

Président : Kais Zammel

Secrétaire général : Abdelmajid Farhat

Trésorier : Akram Chriti.

Membres chargé de mission :

Nabila Louribi

Mounir Hannouna.

2021401900APSF1

Homologation de résolutions

Syndic «Résidence Sousse Tower»

Siège social : Résidence "Sousse Tower" Avenue Commandant Béjaoui Sousse

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 26/12/2020 enregistré à la recette des finances avenue Mohamed Maarouf Sousse le 10/02/2021 sous le n°2180028 quittance n°M009455, il a été décidé à l'unanimité des copropriétaires ce qui suit :

- Ratification du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2020

- Quitus aux président et membres de l'ancien bureau

- Désignation des nouveaux membres du bureau de syndic

- La détermination du montant annuel de la cotisation aux frais du syndic.

2021S00808APSF2

Syndic les collines El Menzeh

Situé à El Menzeh 9 C

Suivant procès-verbal de l'assemblée du 17 mai 2021 enregistré à la recette des finances de Menzeh 9 le mai 2021 numéro 21809509, quittance numéro 39997 et suivant la décision de la municipalité de Tunis le 13 Juillet 2021 sous le n°1324 a été nommé un bureau directeur comme suit :

- Monsieur Faycel Dakhlia : Président de syndic

- Monsieur Yasser Andolssi : Trésorier

- Approbation des rapports financiers de l'exercice 2019 et 2020

- Quitus des anciens membres de bureau de syndic précédent.

2021401902APSF2

Nomination d'un nouveau comité

Syndic des copropriétaires

Résidence Alâa - Rue Medinet

El Mawsel - Ennasr 2 - Ariana

Par P.V de l'assemblée générale extraordinaire des copropriétaires de la résidence Alâa- Ennaser 2, le 20/9/2020 enregistré à la recette des finances d'El Menzeh 6 le 15/2/2021 quittance n°M017173, Enregistrement n°21800937.

Un nouveau bureau du syndic était lu pour une période de 3 ans à partir du 20/9/2020 d'une part, et d'autre part Mme Manoubia Ben Ghedahom était nommée présidente du syndic et Mr Abdelhakim Helali Trésorier.

Ce communiqué est paru au journal la Presse de Tunisie» le 17/02/2017.

2021401906APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Partie saisissant : Mme Farhat Ines élisant domicile au bureau de son avocat, Maître Rachid Mbarek 11 Rue d'Alger Tunis 1000 Matricule fiscal 1225599Z/p/000

Partie saisie : Mr Riahi Iskander C.I.N n°04605108 délivré le 19/11/2003 en tant que débiteur solidaire avec la Société débiteur "Entreprise De Coture Internationale, élisant domicile au bureau de son avocat Hamadi Zaafrani 05 Avenue El Mamlka Arabie Saoudi Lafayette Tunis Etage 2 Bureau 4.

Avocat poursuivant : Maître Rachid Mbarek 11 Rue d'Alger, Tunis 1000.

La propriété objet de saisie : La totalité de la propriété dite El Mimosa 1, objet du titre Foncier 529031 Nabeul d'une contenance de six ares quatre vingt quatorze centiares (06 a 94 ca) sur laquelle est édifié une Villa composé de deux étages, située à une zone Touristique, Résidence Mimosa grevée des hypothèques suivantes :

- une hypothèque volontaire au profit de la Amen Banque d'une somme de (300.000,D000).

- une hypothèque volontaire au profit de la Amen Banque d'une somme de (50.000,D000).

- une hypothèque volontaire au profit de la Amen Banque d'une somme de (180.000,D000).

Prix de la propriété à adjudiquer : Est fixé deux milliard quinze million quatre cents dinars (2.015.400.d 000) suivant le rapport d'expertise établi sur l'ordre de juge établi par l'expert Ali Chafii le 7 Février 2020 dûmeurt taxé le 28 Novembre 2018 à ajouter les Frais de la procédure de saisie immobilière.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication sera lieu le 17 août 2021 à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Nabeul à 9h du matin, toute personne peut visiter l'immeuble saisie et prendre connaissance du cahiers des charges au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Visite du terrain : Toute personne peut visiter le terrain objet de saisie immobilière de 9h au 18h et peut prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant 11 Rue d'Alger, Tunis 1000, en laquelle une copie restera déposé, pour les étrangers l'autorisation du gouverneur est obligatoire et les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins les tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cette effet un chèque certifié ou une garantis bancaire irrévocable.

Communication du cahier des charges : Toute personne peut prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2021T00734VEPA1

Vente aux enchères publiques

La poursuivante : Hager Arfaoui, en leur qualité de créancier et qui a élu domicile au cabinet de Maître Nesrine Bouaziz avocat à la cour d'Appel 24 , Rue Mokhtar Attia Mégrine Ben Arous.

La partie saisie : Samir Mili, domicile élu 20 rue 20 Mars 1006 Bardo.

Avocat poursuivant : Maître Nesrine Bouaziz avocat à la cour d'Appel 24, Rue Mokhtar Attia Mégrine Ben Arous. MF : 1579243/L

Immeuble à vendre : L'immeuble mis en vente aux enchères est un immeuble l'objet du titre foncier numéro 46066 Ben Arous dénommé "Rania 2" d'une superficie 114 mètres carrés qui se situé à Mourouj 3 à proximité de la Rue Yarmouk numéro 01 et quartier Moncef Bey Mourouj 3 de la gouvernorat Ben Arous. Cet immobilier est un lot de terrain plat par nature sous forme d'un rectangle prêt pour la construction où s'est construit sur ce lot de terrain un duplex qui contient :

1) Le rez-de-chaussée : se compose d'une salle d'accueil et cuisine et toilette et d'une véranda qui se situe à l'entrée principale du duplex du côté rue Yarmouk quartier Moncef Bey Mourouj 3.

2) Le 1er étage : se compose de 3 chambres de différentes superficie, toilette et la chambre principale s'ouvre sur un balcon.

L'immeuble est loué à Monsieur Jamil Ben Mohamed Taher Sdiri dés l'année 2018 avec un loyer de 720d par mois.

Mise à prix : trois cent mille dinars (300.000.000d) DT frais en sus, selon l'expertise de Monsieur Khalid Hfaiedh suivant ordonnance de Monsieur le Président du tribunal de première instance de Ben Arous.

Date et lieu de la vente : Mercredi le 11/8/2021 à partir de 9 h, devant la chambre des criées auprès du Tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble peut se faire tous les jours aux heures de service. Observation : Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix.

Pour les étrangers il faut se munir d'une autorisation du gouverneur de la région.

La participation à cette adjudication se fait par l'intermédiaire d'un avocat et le 1/3 du prix d'ouverture doit être consigné ou présenté le jour de l'audience sous forme d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire définitive.

Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous ou au Cabinet Maître Nesrine Bouaziz avocat à la cour d'Appel 24, Rue Mokhtar Attia Mégrine Ben Arous.

2021R01995VEPA1

Vente d'un immeuble non immatriculé aux enchères publiques

Cabinet Maître Oueslati Kamel

Avocat à la cour de cassation

Rue de la Municipalité

M.F : 0259391/K

Béja. tél 78 454 554

Demandeurs : Hlima Ben Mohamed Daghbouji veuve Amara Mekni et ses fils majeurs Ali, Monia, Dalel et Karima résident à borj el Gafsi près de la Gare Béja.

Contre : Mohsen, Samira, Sabiha, Mohamed et Saida fils de Amara Ben Boukhlal Mekni.

Les héritiers Najet Bent Amara Ben Bouklal Mekni son épouse Jalel Ben Ali Bousnina et ses fils majeurs Nesrine, Houssem, Hamza et Jihane résident près du lycée cité Ennour Ejdaida - Mannouba.

Avocat poursuivant : Maître Oueslati Kamel avocat à la cour de cassation, 13 rue de la municipalité Béja, matricule fiscal 0259391 K P.

Immeuble mis en vente : Parcelle de terre non immatriculé contenant des oliviers d'une superficie de 1362 m² sise à Béja el Gafsi près de la Gare de Béja. Limité au sud par la maison de la culture à l'EST par héritier Tahar Mekni à l'ouest la voie ferrée et au nord une rue sans nom.

Mise à prix : le prix d'ouverture de la mise aux enchères a été fixé à 149.820D000 suivant expertise effectué par Abdeljalil Guizani daté du 30/4/2018 en exécution du jugement préparatoire dans l'affaire n° 6958 rendu le 18/10/2018.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le 12/8/2021 à la chambre des criées publique auprès du tribunal de 1ère instance de Béja à 9 h du matin.

Visite de l'immeuble saisi : tout intéressé peut visiter l'immeuble mis en vente tous les jours sans conditions d'horaire.

2021R02000VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant rue Houland n°3 Tunis, Immatriculée aux RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Mohsen Ben Ameur Ben Hadj Hassine, gérant, Titulaire de la CIN n°04046627 demeurant à la rue Bir Ben Fraj Moknine.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété dite "Mohsen" objet du titre foncier n°34957 Monastir sis à Sidi Ben Jha, Menzel Nour, d'une superficie de 2551 m², consistant en un terrain agricole, ouvrant sur une piste agricole.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 11/8/2021 à 9h.

Mise à prix :

Quinze mille trois cents six dinars (15.306,000D) après abattement de 40 % de la mise à prix initiale, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S00804VEPA1

Vente aux enchères publiques

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCAT

BOURAOUI & GAHBICHE

Siège social : Rue d'Algérie - Sousse

Le poursuivant : Caisse Nationale de Sécurité Sociale, en la personne de son représentant légal demeurant à route de Tunis Hammam - Sousse.

La partie saisie : Société Chahed de Réfrigération, fabrication d'articles froid et chaud, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à la Route de Tunis, Hammam Sousse, inscrite au registre de commerce prés du tribunal de première instance de Sousse 2, sous le n°B116981996.

Avocat poursuivant : S.C.P d'Avocats «Bouraoui & Gahbiche» dont le siège social rue d'Algérie Sousse représentée par son gérant Maître Mohamed Gahbiche matricule fiscal 708158D/A/M/000.

Objet de la vente :

Les deux Immeubles objet de la saisie Immobilière sont situés dans la zone industrielle d'Akouda sur le côté Est de la route ceinture de la route de Tunis Km 10. Ils sont l'objet des deux titres fonciers le 1er n° 5279 Sousse parcelle n°1109 d'une superficie de 2040 m² le second T.F n°68551 Sousse d'une superficie de 318 m².

Les deux parcelles constituent ensemble une unité immobilière dont une partie a été réservée à l'usage d'un parking côté ouest, sur le reste un immeuble composé d'un rez-de-chaussée et de (3) trois étages.

L'immeuble est limité

Au Nord : une rue goudronnée

A l'Est : un Immeuble appartenant à un tiers

A l'Ouest : la route ceinture

Au Sud : l'immeuble appartenant à un tiers.

Le sous sol : divisé en deux parties l'une exploitée comme magasin d'exposition et dépôt, la partie postérieure exploitée comme atelier.

Le rez-de-chaussée donnant sur la façade et salle d'exposition.

Le 1er étage :

Les travaux sont encours l'état d'avancement destinés à usage de bureau.

Le deuxième étage : Se compose des bureaux pour l'administration sur le coté nord et ouest le reste est composé de petits appartements

Le troisième étage : Est construit partiellement et se compose d'une terrasse revêtue de carreaux et du coté est des appartements.

Observation : le sous sol et le rez-de-chaussée sont en état d'exploitation le reste non fini et non exploité.

La mise à prix est fixée :

Quatre millions quatre cent trente sept mille deux cent cinquante dinars et (4.437.250,000 Dinars), selon l'expertise de Monsieur Riyad Basou et Monsieur Hamda Zouari et Monsieur Habib Zayan suivant ordonnance sur requête n°43203 de Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Sousse 2, en date du 6/6/2018.

Date et lieu de l'adjudication :

Mardi 17 août 2021 à 9 heures à la salle des criées au Tribunal de Première Instance de Sousse 2.

Visite des lieux :

La visite des lieux peut se faire tous les jours de 9 heures à 17 heures.

La consultation du cahier des charges peut se faire au greffe du Tribunal de première instance de Sousse sus indiqué et au cabinet de la Société Civile Professionnelle d'avocats "BOURAOUI ET GAHBICHE" rue d'Algérie Sousse en qualité d'avocat poursuivant

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat.

Pour les non tunisiens outre la consignation du tiers du prix ils doivent être porteurs de l'autorisation de Monsieur le gouverneur de la région.

d'avocats "BOURAOUI ET GAHBICHE" rue d'Algérie Sousse en qualité d'avocat poursuivant

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat.

Pour les non tunisiens outre la consignation du tiers du prix ils doivent être porteurs de l'autorisation de Monsieur le gouverneur de la région.

2021S00811VEPA1

Adjudication immobilière

Il sera procédé à la vente de l'immeuble ci-après le 11/8/2021 à 9 heures du matin à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir au palais de justice de Monastir.

La demandeur à la vente : Miled Faouzi CIN n°06758960, domicile élu chez son avocat Maître Hédi Boufares.

Le débiteur saisi : Boussetta Taoufik C.I.N n°04196869 demeurant Rue 9 Avril Ksibet Mediouni.

L'immeuble mis en vente : la totalité de 34/48 parts indivises de l'immeuble consistant en une maison sis rue Mohamed Chérif secondaire à la rue 9 Avril à Ksibet Mediouni, édifiée sur un Terrain d'une superficie de 280m² composée de 3 éléments distinct destinés à l'habitation avec une entrée et des escaliers communs d'une superficie de 25 m², le premier élément consiste en une habitation indépendante ouvrant sur la voie principale d'une superficie couverte de 95 m² composée de 2 chambres, un hall, une cuisine, un salon, une salle de bain et un garage, le deuxième élément consiste en une habitation indépendante ouvrant sur l'entrée et les escaliers communs d'une superficie de 120 m² dont 85 m² couverts composée d'un salon, une courette, 2 chambres, une cuisine et une salle d'eau, le troisième élément consiste en une habitation indépendante ouvrant sur l'entrée et les escaliers communs d'une superficie de 40 m² couverts composée d'un hall, une chambre, une cuisine et une salle d'eau, le tout limité au sud par la rue Mohamed Chérif, à l'est par Taher Ferjani, au nord par Taher Ferjani et Mehdi Ben Amor et la maison Chouchene et à l'ouest par Hichem Ben Romdhane.

L'avocat poursuivant : Maître Hédi Boufares Avocat à la cour de cassation à son étude sise à la Rue Salah Saad à Sousse (M.F : 80180P).

Mise à prix : 91268 dinars et 400 millimes après déduction de 40% du prix + les frais de l'adjudication.

Observation : Pour consultation du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou contacter l'Avocat

poursuivant Maître Hédi Boufares. Pour participer à l'adjudication il faut consigner le 1/3 de la mise à prix. Pour la visite de l'immeuble mis en vente chaque dimanche de midi à 13 heures.

2021S00814VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Maître Houcine Mabrouk

Avocat

Rue Habib Thameur immeuble océan bleu 300 Sfax

Le poursuivant : Le receveur des finances Chihia en tant que comptable publique chargé de recouvrement des créances de l'Etat ayant son siège à la recette route Teniour km 6 Chihia Sfax.

Partie saisie : Karray Hassen, domicilié route Taniour km 6 Chihia Sfax, M.F : 1043014 Z, et route Manzel Chaker El Khazzanet Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Houcine Mabrouk Avocat, ayant son étude Rue Habib Thameur immeuble océan bleu 300 Sfax.

Immeuble à vendre : 4500 parts indivises du titre foncier n°114789 Sfax dénommé 'kallel' couvrant une superficie de 7145 mètres carrés, 7145 parts, six El Khazzanet délégation Sfax Sud qui représentent un terrain agricole rectangulaire mesuré du Sud 41,66 m du Nord 47,52m de l'Est 96.01m de l'Ouest 115,24m, limité au Sud, une entrée à l'est par la 1ère partie de la propriété de Mohamed El Ouafi, au Nord par un oued, à l'ouest par Noureddine Blouma.

Mise à prix : Cent dix Mille Dinars (110.000,000 D).

Date et lieu de la vente : La vente de l'immeuble sus-indiqué aura lieu à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2 et ce le mercredi onze Août deux mille vingt et un (11/8/2021).

Remarque : La visite de l'immeuble est possible chaque jour entre neuf heures du matin et dix sept heures.

Pour d'amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé 1 cahier des charges ou l'étude de l'avocat poursuivant.

2021X00844VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Zitouna, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°1120822 H, ayant son siège social à 2 avenue Qualité de Vie, 2015 Le Kram Tunis.

Débiteur saisi : 1/ Ben Masoud Lotfi Moumni, CIN n°06291292, demeurant au Bureau de contrôle des impôts de Mahdia, Mahdia.

2/ Samia Mammi épouse Moumni, demeurant à la rue Sassi Rajab cité El Andalos, Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un Appartement luxueux à usage d'habitation objet du titre foncier n°36985 Mahdia dénommé «Hédi» d'une superficie de 123 m² sis à la rue El Ferdaous Hiboun, Mahdia, il est au premier étage d'un petit immeuble. Il se compose d'un salon, couloir dont se trouve trois chambres à coucher, cuisine et deux salles de bain. L'appartement est équipé d'eau, d'électricité, du gaz et un ascenseur pour tout l'immeuble.

Mise à prix : Deux cent vingt sept mille et cinq cents cinquante dinars (227 550,000D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Mahdia sis à la rue Taieb Mhiri 5100 Mahdia, le lundi 16 août 2021 (16/8/2021) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Mahdia ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2021X00846VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Amdouni Khouloud

Avocat à la cour

La partie poursuivante : Hbib Khlif

L'avocat poursuivant : Me. Amdouni Khouloud avocate à la cour, 24 rue Daghbagi étg.4 B.8 - 1000 Tunis.

La partie poursuivie : Rachida Khlif - Saida Khlif - Moufida Khlif - Lotfi Khlif - Fathi Khlif.

Désignation de l'immeuble objet de la poursuite : L'intégralité du bien immobilier sis à cité Bouchoucha le Bardo rue la Colombie n°5 Tunis objet du titre foncier 75906 Tunis. Il s'agit d'une maison de plain-pied d'une superficie totale de 216 m².

Mise à prix : Trois cent vingt mille et cinquante dinars (320.050,000 D).

Date et lieu de la vente : Mardi le 10/8/2021 à 9 h du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de première instance de Tunis Avenue Bâb Bnet 1019 Tunis.

Visite des lieux : Tous les jours.

2021401662VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Merghmi Antar

Avocat

11 Rue Sakiat Sidi Youssef Jendouba

Tél : 97.921.612

Partie poursuivante : Anis Ben Mahmoud Ben Ahmed Triki Titulaire de la C.I.N. n°07761585 délivrée le 22-6-2020 demeurant à la Rue Iben Zaydoun n°38 cité Ennakil 2 Jendouba.

Parties saisies : 1) Ftima Bent Mouhamed Ben Rabeh Ben Belgacem Triki. 2) Karem Ben Mahmoud Ben Ahmed Triki 3) Amira Bent Mahmoud Ben Ahmed Triki 4) Hanen Bent Mahmoud Ben Ahmed Triki 5) Sonia Bent Mahmoud Ben Ahmed Triki, demeurants Rue Iben Zaydoun n°38 cité Ennakil 2 Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Merghmi Antar Avocat près la cour de cassation demeurant au 11, Rue Sakiat Sidi Yousef Jendouba.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°19401 Jendouba sis à Cité Ennakil

2 Rue Iben Zaydoun n°38 Jendouba la superficie globale du terrain est de 576 m². L'immeuble contient une maison et un studio. La superficie de la maison est de 164 m², elle contient 4 chambres à coucher un salon une cuisine et une salle de bain. La superficie du studio est de 37 m². Il contient une chambre à coucher un salon une cuisine et une salle de bain.

Mise à prix : La mise à prix est fixée 436.850.000 dt.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi 18 août 2021, à 9h devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Jendouba. La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant total. La mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur. La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine où se trouve l'immeuble et pour le plus amples des renseignements contactez l'avocat poursuivant ou le tribunal de P.I de Jendouba.

2021401898VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après la réduction du prix d'ouverture

Le créancier saisissant : la société COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT COTUB, en la personne de son représentant légal, société anonyme, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 0003755C et dont le siège social est situé à la Route de Tunis, Km 0.5, Sfax, 3002.

Elisant domicile à l'étude de Me Mohamed Affes, avocat du poursuivant, inscrit à la cour de cassation, sise à la Rue de Kairouan Immeuble Intilaka, Bloc B 3, deuxième étage, 3000 Sfax, Matricule Fiscal numéro P/A/X/1342126/000.

Les débiteurs saisis :

(i) La société DIMASSI BOIS, en la personne de son présentant légal, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre du commerce auprès du Tribunal de Première Instance de Grombalia sous le numéro B127751996, dont le siège social est situé à 36, Rue des Pigeons,

Nabeul (en sa qualité de débiteur principal et hypothécaire) ;

(ii) La société DIMA BOIS, en la personne de son représentant légal, société unipersonnelle à responsabilité limitée, immatriculée au registre du commerce auprès du Tribunal de Première Instance de Grombalia sous le numéro B155632002, dont le siège social est situé à l'Avenue Khemais Omaya, Beni Khalled, Nabeul (en sa qualité de débiteur principal et hypothécaire),

(iii) Madame Saloua Ben Mohamed El Mehdi Souilem, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05104090, demeurant au 36, Rue des Pigeons, Nabeul (en sa qualité de garant et de caution dans la limite de sa caution).

L'Avocat poursuivant : Me Mohamed Affes Avocat à la cassation dont l'étude est sise à la Rue de Kairouan Immeuble Intilaka, Bloc B 3, deuxième étage, 3000 Sfax, Matricule Fiscal numéro P/A/X/1342126/000.

Désignation de l'immeuble saisi : L'immeuble objet du titre foncier numéro 543165 Nabeul, dénommé «Aroussia» situé en bordure de rue, localité de Hammamet, Gouvernorat de Nabeul, dont la superficie est de 290 mètres carrés (290 parcelles), enregistré au registre foncier à la date du 1er février 2021 sous le numéro 543165 Nabeul, dépôt Nabeul, Volume 21/2, numéro 336 et qui est constitué d'une parcelle de terrain à vocation d'habitation sur laquelle est édifiée une construction de deux étages d'une superficie de 290 mètres carrés, contenant un rez-de-chaussée, comprenant un salon, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain, une cour, un balcon et un couloir de 169 mètres carrés et un premier étage comprenant un salon, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain, une cour, un balcon et un couloir de 190 mètres carrés. Ledit immeuble est délimité au sud par une route d'une largeur de 8 mètres, l'est par un passage privé, à l'ouest par un immeuble propriété de Monsieur Ali Ennouri et en face par un immeuble propriété de Monsieur Khames Ben Mohamed Ennour.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée, après la réduction du prix d'ouverture du pourcentage légal de 40 %, à deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent vingt (282.720,000) dinars et ce, en sus des frais arrêtés par le tribunal lors de l'audience du 3 mai 2021 lesquels s'élèvent à quatre mille cent quarante-quatre (4.144,000) dinars ainsi que les frais de justice qui seront arrêtés par le tribunal au jour de l'audience d'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aux enchères publiques se fera au Tribunal de Première Instance de Grombalia sis à la Rue Habib Bourguiba Grombalia à la date du lundi seize août deux mille vingt-et-un (16/8/2021) à partir de 9 heures du matin.

Visite et constat des lieux : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours durant les horaires du travail.

Pour tout renseignement, il convient de consulter le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou à l'étude de Me Mohamed Affes sise à la Rue de Kairouan Immeuble Intilaka, Bloc B 3, deuxième étage, 3000 Sfax, Matricule Fiscal numéro P/A/X/1342126/000.

Participation à la vente : L'enchère ne peut être effectuée que par avocat à la cour et ce, après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable (à l'exception du poursuivant).

NB : En plus de la consignation du 1/3 de la mise à prix, les étrangers devront se munir de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de Nabeul.

2021401909VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Créanciers poursuivant :

Ammar Ben Gouider Ben Hmida, travailleur, résident à Médenine, élisant domicile à l'Etude de son Avocat Maître Ali Nouar, Avocat à Médenine.

Débiteur saisi :

Mohamed Ben Ali Lakhdher, travailleur, résident à cité Gammoudi Charef Médenine.

Avocat accomplissant les procédures de poursuite :

Maître Ali Nouar, avocat auprès de la cour d'appel, Médenine, tel : 50 509 060.

Immeuble objet de la vente :

L'ensemble des parties communes s'élevant à 443,4 partie de l'immobilier objet de la redevance immobilière 42 575 Médenine, dénommée Nadia 1, située dans le Décanat de Midoun Al Sharqiah, Midoun Djerba, la superficie totale est de 22 AH et 52 m² n°2825/ 1 du 02/8/2012, qui est représenté par tout l'immobilier dans un terrain étendu en direction de sud nord, d'une superficie bâtie 2252 m elle est délimitée par le sud d'un côté, une clôture, en longueur 17,27 m, au-delà de laquelle la parcelle numéro 02 est soumise à la redevance foncière, 42576 civils, et de l'autre, une entretoise en longueur 10,35 m et 7,19 m, après c'est la parcelle numéro 03, soumise à la redevance foncière, 6578 Médenine, et dans le reste de l'intervalle sur une longueur de 10,73 m, après c'est la parcelle numéro 926 La zone die quête Z.I Midoun et à l'est sur d'une part il y a une rupture dans la longueur de 19,9 m, après c'est le numéro de parcelle 927, et dans l'autre il y a une rupture dans la longueur de 26,54 m et 14.79 m après c'est la pièce numéro 926, et la zone d'enquête Z.I est Midoun et dans l'autre il y a un intervalle dans la longueur de 41,01 m Numéro de parcelle 931, la zone d'enquête Z.I Midoun, et dans le reste une clôture de 5,44 de longueur, après elle, la parcelle numéro 924, la zone d'enquête ZI Midoun et en nord c'est une entretoise d'une longueur de 21,65 m, après c'est le numéro de parcelle 925, la zone d'enquête Z.I Midoun, et à l'ouest d'une part est une rupture de longueur de 64,19 m, après c'est le numéro de parcelle 923, la zone d'enquête Z.I est Midoun, et dans l'autre se trouve une entretoise d'une longueur de 20.44 m, après c'est le numéro de parcelle 940, la zone d'enquête Z.I Midoun.

Mise à prix :

Cent treize milles neuf cent vingt dinars (113920 d).

Lieu et date de l'adjudication :

Le mercredi 1er septembre 2021 (01-9-2021) à 9 h et suivantes, devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine.

Conditions de visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible chaque jour aux heures de service.

N.B :

Tout acheteur désirant participer à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat et doit consigner au moins le tiers de la mise à prix.

Lorsque l'acheteur est étranger, il doit obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Médenine pour pouvoir participer à l'adjudication.

2021401924VEPA1

Avis aux créanciers

Vente d'un immeuble

En vertu de la décision prise par la chambre au conseil au T.P.I de Sfax en date du 8 Juin 2021 portant autorisation de la publication de la vente de l'immeuble dénommé "ETAAC", situé à la Route de Mahdia km 28 - Commune El-Amra - Gouvernorat de Sfax en face de l'usine de lait «AGROMED», constitué d'un terrain d'une superficie globale de 4.941 m² sur lequel est édifié un grand atelier composé de deux ateliers d'une superficie globale de 670 m² et d'un local administratif limitrophe à l'atelier composé de 2 étages d'une superficie globale de 222 m², objet du titre fonder n°108499 Sfax propriété de la Société mise en faillite en l'occurrence la Société Etablissements Abid Aliments Composés "ETAAC" (M.F : 718736X).

Le Syndic de faillite, Monsieur Nizar Barkia, Informe le public que tout intéressé par cette mise en enchère peut retirer un exemplaire du cahier des charges auprès du greffe du T.P.I de Sfax ou auprès de son cabinet situé à l'adresse ci-dessous mentionnée et y envoyer son offre d'achat à partir de la date de publication de la présente annonce. De plus, il est possible de visiter l'immeuble objet de l'offre de vente après la fixation d'un rendez-vous avec le Syndic de Faillite.

Les offres doivent parvenir obligatoirement par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception en deux enveloppes fermées au nom du Syndic de Faillite Monsieur Nizar BARKIA à l'adresse suivante : Rue Nasria, imm. Tej, Bloc A, 3ème étage B.34 - 3027 Sfax El Jadida, l'enveloppe externe ne doit porter aucune indication quant à l'identité du soumissionnaire, il y est inscrit uniquement la mention «Ne pas ouvrir - Offre de cession de l'Immeuble dénommé «ETAAC» objet du titre foncier n°108499 Sfax».

Le dernier délai de réception des offres est fixé pour le 27/9/2021.

Pour toute information complémentaire veuillez contacter le cabinet du Syndic de faillite au n° suivant : 74 405 305.

2021X00866VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire.

SOCIETE COMMERCIALE TUNISIENNE "SOCOTU"

MF : 0001741M

Siège social : Zone Portuaire de Radés - 1125 Ben Arous

SA au capital de 2.019.700

Messieurs les actionnaires de la Société Commerciale Tunisienne «SOCOTU» sont convoqués à l'assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 16 août 2021 à 10h au siège social de la société sis à la Zone Portuaire de Radés - 1125 Ben Arous à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2017.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2017.

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017 et du rapport d'activité.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2017.

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du CSC conclues en 2017.

7- Pouvoirs pour formalités.

8- Questions diverses.

2021R01979SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire.

SOCIETE COMMERCIALE TUNISIENNE «SOCOTU»

MF : 0001741M

Siège social : Zone Portuaire de Radés - 1125 Ben Arous

SA au capital de 2.019.700

Messieurs les actionnaires de la Société Commerciale Tunisienne «SOCOTU» sont convoqués à l'assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le 16 août 2021 à 10h :30 au siège social de la société sis à la Zone Portuaire de Radès - 1125 Ben Arous à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018.

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 et du rapport d'activité.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du CSC conclues en 2018 et notamment la convention de prêt entre la SOCOTU et la société Chez Lamar.

7- Pouvoirs pour formalités.

8- Questions diverses.

2021R01980SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société Amen Santé S.A

Société anonyme

Au capital de 94.821.750,000DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

Messieurs les Actionnaires de la Société AMEN SANTE S.A sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 20 septembre 2021 à 12H00 à son siège social sis à l'immeuble Emeraude Center, Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Réduction du capital social de la Société,

2- La modification de l'article 6 des statuts, relatif au capital social,

3- Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de la réduction du Capital et modifications corrélatives des statuts,

4- Délégation de pouvoirs au Directeur Général afin d'accomplir toutes les formalités requises par la loi,

5- Pouvoirs.

2021R01984SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société BELDIMED

Société anonyme

Au capital de 4.200.000 DT

Siège social : Route de MATEUR Km 8 - Manouba

IU : 839253D

Affiliation CNSS : N°00344374-24

Les actionnaires de la société Beldimed sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendront le mardi 17/8/2021 à partir de 10 heures aux bureaux de la société AB-Corporation sis à l'avenue du Japon Immeuble Fatma - 2ème étage - Montplaisir - Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Selon les règles de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée des exercices 2018, 2019 et 2020,

2) Lecture et approbation des rapports de gestion établies par Le Conseil d'Administration relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020,

4) Affectation du résultat des exercices 2018, 2019 et 2020,

5) Approbation des conventions réglementées, prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, conclues et/ou poursuivies au cours des exercices 2018, 2019 et 2020,

6) Quitus donné au conseil d'administration pour sa gestion au titre des exercices 2018, 2019 et 2020,

7) Nomination des membres du conseil d'administration

8) Nomination du commissaire aux comptes

9) Questions diverses,

10) Pouvoirs pour formalités.

Selon les règles de quorum et de majorité de l'assemblée générale extraordinaire et à l'issu de l'AGO :

1) Situation de la société conformément à l'article 388 du CSC.

2) Changement du siège social

3) Questions diverses,

4) Pouvoirs pour formalités.

2021R01986SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BIODEX

Société anonyme

Au capital de 6 258 900 dinars

Registre de commerce n°B24114682009

Matricule Fiscal : 1109525EAM000

Siège social : Rue Tozeur, lot 36 ZI El Meghira 3 - 2082 Fouchana Tunisie

CNSS : 254812-90

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société BIODEX SA, le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire en date du 17 août 2021 à 9

heures au siège social de la société sise à la zone industrielle el Meghira 3 lot 36, 2082 Fouchana Ben Arous et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2020 :

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31/12/2020 ;

3. Approbation des états financiers relatif à l'exercice clos le 31/12/2020 et des conventions règlementées ;

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

6. Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020.

2021R01987SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société BIODEX

Société anonyme

Au capital de 6 258 900 dinars

Registre de commerce n°B24114682009

Matricule Fiscal : 1109525EAM000

Siège social : Rue Tozeur, lot 36 ZI El Meghira 3 - 2082 Fouchana Tunisie

CNSS : 254812-90

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société BIODEX SA, Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 Août 2021 à 10 heures au siège social de la société sise à la zone industrielle el Meghira 3 lot 36 - 2082 Fouchana Ben Arous et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité de l'activité de la société «BIODEX» conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021R01988SANB3

Réunion de l'assemblée générale extraordinaire

BANQUE TUNISO KOWEITIENNE

SA au capital de 200.000.000 dinars

Siège social : 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Identifiant unique : 012357 S

Les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE I sont convoqués à se réunir en assemblée générale extraordinaire le lundi 16 août 2021 à 10 heures (heure locale de Tunis), au siège social de la BTK, 10 bis avenue Mohamed V - 1001 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Proposition de dissolution anticipée de la société en raison de la perte de plus de la moitié de son capital social (article 388, alinéa 1, du Code des sociétés commerciales) ;

2. Pouvoirs pour les formalités.

Nb : Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Coronavirus COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, la BTK met à la disposition de ses actionnaires les moyens nécessaires pour organiser la réunion à distance en audio conférence.

2021R01994SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2020

Le conseil d'administration de la société Viticole Bir Drassen à l'honneur d'inviter tous les adhérents de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2020 qui aura lieu le samedi 7 Août 2021 à 10h à la cave de Bir drassen (1) pour discuter l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier pour l'exercice 2020.

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020.

3- Discussion des rapports et des réponses.

4- Acceptation des nouvelles demandes d'adhésion et des demandes de remboursement du capital.

5- Approbation des états financiers et des rapports de l'exercice 2020 et quitus au conseil d'administration pour l'exercice 2020.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

7- Election d'un tiers des membres du conseil d'administration.

Conformément au chapitre 15, paragraphe 2 du statut, les adhérents peuvent consulter les procès-verbaux du conseil d'administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020 à compter du 30 juillet 2021 au siège de la société sis au 34 av. de la Liberté Korba.

Conformément à l'article 27 du statut de la société, les personnes souhaitant se porter candidates au conseil d'administration, doivent présenter une demande écrite au nom du président du conseil d'administration qu'ils doivent déposer au siège social à partir 16 juillet 2021 au 31 juillet 2021 inclus pendant l'honoraire administratif, le cachet du bureau d'ordre fait fois.

Conformément à l'article 18 paragraphe 5 du statut de la société : Tout adhérent qui a un empêchement pour assister à l'assemblée générale peut; par procuration légalisée, mandater une personne pour le remplacer. Cette personne doit être soit un adhérent, ou un conjoint, ou un descendant majeur, ou un gendre.

2021R01999SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Capsa Thermal Oasis (SA)

Au capital de 3.000.000 dinars dont le siège est sis à Sidi Ahmed Zarroug, Gafsa

M.F : 1419834/Q

R.N.E : B17180222015

La société «CAPSA THERMAL OASIS», Société Anonyme a l'honneur d'inviter ses actionnaires pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 23 août 2021 à 10 H à la salle de réunion FRDCM, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 et son approbation.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice comptable 2020 et son approbation,

3) Quitus aux Administrateurs au titre de la gestion pour l'exercice 2020,

4) Nomination des membres du Conseil d'Administration au titre de la gestion pour les exercices 2021-2022-2023,

5) Nomination du commissaire aux comptes au titre de la gestion pour les exercices 2021-2022-2023,

6) Jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'Administration

7) Questions diverses.

2021S00816SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCODIS

SA au capital de 690 200DT

Siège social : Zone Industrielle ESSOUANI HT Souk 4180 Djerba

R.C : B183411996

I.F : 010318 BPM 000

Affiliation C.N.S.S N° 39190-02

Le conseil d'administration de la SOCODIS Djerba a l'honneur de convoquer ses aimables actionnaires à une assemblée générale ordinaire le samedi 14 août 2021 à 10h du matin au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Rapport du conseil d'administration sur le bilan et la gestion 2020.

2) Rapport du commissaire aux comptes sur la gestion 2020.

3) Approbation des deux rapports.

4) Quitus aux administrateurs sur la gestion 2020,

5) Affectation des résultats.

6) Questions diverses et résolutions.

2021X00867SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de l'Informatique de Management et de Communication

«SIMAC»

S.A. au capital de 1.050.000 dinars

Siège social : 124, rue Radhia Haddad - Tunis

IU : 0036115D

MF : 0036115DAM000

CNSS : 77662-62

Messieurs les actionnaires de la société SIMAC sont convoqués le vendredi 6 août 2021 à 11 heures, au siège social de SCET-TUNISIE - 2, rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2021401885SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «CLOUD TEMPLE TUNISIA SA»

Adresse : Immeuble ICC 1er étage Bloc D Centre Urbain Nord

MF : 1348203/T/A/M/000

Les actionnaires de la société «CLOUD TEMPLE TUNISIA SA» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société, le 9 Août 2021 à 10H et ayant pour ordre du jour les point suivants :

- Entérinement des délais et des modalités de convocation

- Démission des anciens administrateurs ;

- Quitus aux anciens administrateurs ;

- Nomination des nouveaux membres du conseil d'administration;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021401893SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Méditerranéenne de Réparation Tunisie

C.M.R. Tunisie سي أم أرتونس

Société anonyme

Au capital : de 4.000.000 dinars

Siège social : IMMEUBLE AL BADR Rue du Lac Mâlaren, Les Berges du Lac 1053 - Tunis

MF : 879570L/A/M/000

Cher actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société Compagnie Méditerranéenne de Réparation «CMR TUNISIE» S.A. qui aura lieu le jeudi 29 juillet 2021 à seize heures au siège, Immeuble Al BADR, les Berges du Lac.

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire sur l'activité de la société CMR Tunisie durant l'exercice 2020,

2. Lectures des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020,

3. Examen et approbation Mutuelle des états financiers de l'exercice arrêtés au 31/12/2020,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2020,

5. Approbation, s'il y a lieu, des conventions régi s par les articles 200 et suivants et 475 du code des Société Commerciales.

6. Point sur les démarches réalisées pour retrouver un repreneur de la participation française dans le capital de la société.

7. Remplacement de MG International pour les achats pour compte,

8. Réorganisation de la direction générale suite au départ en fin d'année du Directeur Général,

9. Quitus aux administrateurs,

10. Pouvoirs pour formalités.

Nous vous rappelons que si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette assemblée générale, vous pouvez faire représenter par un autre membre de la société muni d'un pouvoir régulier.

Nous vous prions d'agréer, cher actionnaire l'assurance de nos salutations les meilleures.

2021401896SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SMVDA AIN EZZEBDA

SA au capital de 1.122.000 DT

8, Avenue Mohamed V - Tunis 1001

MF : 0587469 SNM000

CNSS : 414074-78

Messieurs les actionnaires de la SMVDA AIN EZZEBDA sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19 Août 2021 à dix heures au 8, Rue Mohamed V - Tunis.

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration pour les exercices 2018, 2019 et 2020 ;

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices 2018, 2019-2020

3/ Approbation des dits rapports des exercices 2018, 2019 et 2020;

4/ Approbation des états financiers des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

5/ Affectation des résultats des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

6/ Renouvellement des mandats du membre du conseil d'administration pour trois ans;

7/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

8/ Quitus aux administrateurs pour la gestion des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

9/ Questions diverses.

2021401901SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIAN SAUDI BANK

SA au capital de 100.000.000 de dinars

Siège social : 32, rue Hédi Karray - 1082 Tunis

Le Conseil d'Administration de TUNSIAN SAUDI BANK invite tous les actionnaires de la banque à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue le mercredi 4 août 2021 à 11 h du matin au siège de la Banque et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité de T .S.B relatif à l'exercice 2020,

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020,

3. Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2020,

4. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice 2020,

5. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020,

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2020,

7. Affectation des résultats,

8. Fixation des jetons de présence et des indemnités alloués aux membres du conseil d'administration,

9. Approbation de Nomination des membres du Conseil d'Administration,

10. Nomination ou renouvellement de nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2021 - 2022 - 2023,

11. Renouvellement de nomination d'un Commissaire aux Comptes pour les exercices 2021 - 2022 -2023.

2021401904SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LES LABORATOIRE NEAPOLIS PHARMA

Société anonyme

Siège social : Route de Tunis Km 7 8000 - Nabeul, Tunisie

Identifiant unique : 1076074R

Les actionnaires de la société les laboratoires Néapolis pharma sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le lundi 16 août 2021 à dix heures (10h) au siège de la société sis à la route de Tunis, Km 7, 8000 - Nabeul, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et délais de convocation;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020;

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4- Approbation des conventions règlementées

5- Examen et approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

6- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

7- Quitus aux administrateurs ;

8- Jetons de présence;

9- Approbation de la mission spéciale accordée au Président du Conseil d'Administration;

10- Désignation d'un commissaire aux comptes; et

11- Pouvoirs pour formalités.

2021401905SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

DE LAROUSSA "EL MAJEN"

Société anonyme

Au capital de 700.000 dinars

Siège social : Pacha Center Immeuble B App.11 4ème étage Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis

R.C : B2453592008

M.F : 1061204F/N/M/000

CNSS : 45656078

Messieurs les actionnaires de la société SMVDA LAROUSSA «EL MAJEN» sont convoqués pour l'assemblée générale ordinaire de la société qui se réunira le mercredi 11 Août 2021 à 9 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Autorisation du retard de la réunion des assemblées générales,

2- Examen des rapports du conseil d'administration sur les exercices clos les 31 décembre 2018, 2019 et 2020 ,

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices clos les 31 décembre 2018, 2019 et 2020,

4- Approbation des états financiers des exercices clos les 31 décembre 2018, 2019 et 2020,

5- Affectation des résultats des exercices clos le 31 décembre 2018, 2019 et 2020,

6- Quitus aux membres du conseil d'administration,

7- Approbation du contrat de collaboration et autorisation de nantissement du matériel affecté à l'exploitation et les récoltes,

8- Approbation des conventions réglementées,

9- Nomination des administrateurs,

10- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ,

11- Questions diverses.

2021401908SANB3

Deuxième convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2019 et 2020

Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles "MOTOCOP"

RNE : 033535H

CNSS : 02545642

Siège social : 24 rue de Guinée 1002 Tunis

Vu que le quorum n'est pas atteint à la première convocation qui à été fixé au jeudi 15 juillet 2021 à 10h à l'hôtel Royal Hammamet sis à Yassmine Hammamet.

Le conseil d'administration de la société mutuelle centrale de services agricoles «MOTOCOP» invite ses adhérents en deuxième convocation à assister à rassemblée générale ordinaire de l'exercice 2019 et 2020 qui se tiendra le jeudi 12 août 2021 à 10h à l'hôtel Royal Hammamet sis à Yassmin Hammamet pour débattre du même ordre du jour :

1) Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019 et 2020

2) Lecture du nippon moral et financier relatif à exercice 2019 et 2020

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire au compte relatifs à l'exercice 2019 et 2020

4) Examen et Approbation des comptes relatifs à l'exercice 2019 et 2020

5) Quitus aux membres du conseil d'administration

6) Affectation des résultats

7) Elections des membres du conseil d'administration. Renouvellement du tiers et remplacement d'un membre.

A/ Tout adhérent peut examiner, au siège de la société mutuelle, les P.V du Conseil d'ضdministration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et 2020 à partir du huitième jour précédant la date de la tenue 'مassemblée,

B/ Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents.

C/ Toute délégation accordée doit être signé et légalisée ou portant le cachet de l'entreprise adhérente.

2021401910SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Développement et d'exploitation du Parc d'Activités

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SA au capital de 5.974.000 Dinars

Matricule Fiscal : 0030388CAM000 inscrite au registre national des entreprises sous l'Identifiant unique : 0030388C

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Exploitation du Parc d'Activités Economiques de Zarzis sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le jeudi 26 août 2021 à 11 heures à l'Hôtel Laico Tunis, 44 Place des droits de l'homme, avenue Mohamed V, 1001 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la mise à jour des statuts de la société conformément à la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du code des sociétés commerciales et tous les lois et décret consécutifs.

2- Questions diverses.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège de la société tous les documents relatifs à ladite assemblée à partir du 5 août 2021.

2021401914SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 16/8/2021

Société Agricole Essania

Société anonyme

Au capital de 4.800,000 dt

Siège social : Sammech - Grombalia - Nabeul

MF : 836106E/N/M

RC : B123242003

Les actionnaires de la société agricole ESSANIA -société anonyme au capital de 4800 000 dinars, sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire le lundi 16 août 2021 à 10H au siège social de la société.

L'ordre du jour est le suivant :

- L'augmentation du capital

- Questions diverses.

2021401915SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La société Général Industries du Nord GINOR - SA

Capital social : 30.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

MF : 000/M/A/1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord - S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 17 août 2021 (17/8/2021) à 9h au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation du rapport de gestion de la société relatif à l'exercice 2019.

3. Lecture du rapport général et spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions règlementées de l'exercice 2019.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et la direction générale pour leur gestion de l'exercice 2019.

7. Désignation ou renouvellement des membres du conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022;

8. Questions diverses.

2021401918SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes

Articles 293 à 324 du code de travail

Décret n° 2687 du 9 octobre 2006

Avis public

Le Public est informé que M. Abderraouf Aroussi agissant pour le compte de la Société Elyamema d'extraction d'huile d'olive extra, dont le siège social est situé à Guettis 2196 Gafsa Nord, a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central du Gouvernorat de Gafsa sous le n°708 en date du 6/4/2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie sise à Guettis Délégation Gafsa Nord, Gouvernorat de Gafsa, conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gafsa ou à la Municipalité de Gafsa.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit- projet doivent être présentées à Mr. Le Gouverneur de Gafsa ou Mr. le Président de la Municipalité de Gafsa dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société "HALAA DE DISTRIBUTION GAZ", titulaire du code fiscal n° '1693848 C', située à : Z.I, 910 Sidi Bouzid EST, Gouvernorat de Sidi Bouzid, a présenté une demande enregistrée à la Direction Régionale du Commerce et de développement des exports de Sidi Bouzid sous le n°805 en date du 22 Juin 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de stockage et de distribution de bouteilles de gaz destinées à la consommation, situé sur le propriété identifié sous le plan immobilier n°34073 Sidi Bouzid, Lot n°51 du plan préparé par l'A.F.I - Sidi Bouzid EST ou Gouvernorat De Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid et de la Délégation de Sidi Bouzid EST.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projet seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre foncier

Mme Basma Bent Gadour Ben Abdelaziz Tabai, titulaire de la carte d'identité Nationale n°07106479 délivrée le 12/3/2011 annonce la perte du certificat n°10/1716 de titre foncier n°67830 Ben Arous situé à la Nouvelle Madina Ben Arous nommé "AHlem".

2021R01983DIVD2

Opposition à la distribution des fonds

Société «CAP SUD TRADING» SARL

Capital social : 610.000,000 DT

Siège social : Résidence Les Lilas App C7 Centre Urbain Nord Tunis 1082

M.F : 1316092F

(Société en Liquidation)

Conformément à l'article 46 c.s.c le liquidateur de la Société «CAP SUD TRADING» a l'honneur d'informer les créanciers qu'ils peuvent formuler leurs oppositions dans un délai de 90 jours à partir de cet avis. La liste des créances objet de cette opposition est vide et ne comporte aucun créancier.

Il y a lieu de noter l'absence totale des fonds de liquidation vu l'absence totale des actifs de la société.

2021R01998DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Hanen Bent Mohamed Changuel titulaire de la CIN n°05511034, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/9557 du 8/12/2005 objet du titre foncier n°44869 Monastir sis à El Frina délégation Khéniss Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police Cité El Bassatine - Khénis sous n°762 le 15/7/2021.

2021S00818DIVD2

Avis

Mr. Hamad Werghomi annonce qu'il a perdu l'acte de propriété de la moitie d'un terrain de trois hectares à la route Manzel Cheker Km 40 est effectuée par l'acte de société 'A' COMPLANT (mougharaça) datée le 7/01/1977 et enregistré le 5/5/1978 n°26 à l'attestation de deux notaires : Ahmed Khlif et son assesseur et il désire se faire délivrer une autre copie originale de tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub ou existe dans la rue du notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2021X00863DIVD2

Assurances ZITOUNA TAKAFUL

Actifs du Bilan Combiné arrêté au 31/12/ 2020 (exprimé en dinars)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Fonds des Adhérents	**Entreprise Takaful et/ou Rétakaful**	**Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné**	**Fonds des Adhérents**	**Entreprise Takaful et/ou Rétakaful**	**Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné**
Actifs incorporels	-	481 328	481 328	-	360 113	360 113
Actifs corporels d'exploitation	-	688 235	688 235	-	853 895	853 895
Placements	101 035 383	28 488 850	129 524 233	76 291 028	24 895 236	101 186 264
Part des réassurances dans les provisions techniques	8 621 114	-	8 621 114	8 456 158	-	8 456 158
Créances	22 895 993	9 236 492	32 132 485	24 509 291	6 208 420	30 717 711
Autres éléments d'actif	11 046 115	846 589	11 892 704	11 174 691	1 653 780	12 828 470
Total de l'actif	**143 598 604**	**39 741 494**	**183 340 098**	**120 431 168**	**33 971 443**	**154 402 611**

Actifs nets/Capitaux propres et passif du bilan combiné arrêté au 31/12/ 2020 (exprimé en dinars)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs Nets des Adhérents						
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés	-	-	-	-188 888	-	-188 888
Provisions D'équilibrage du fonds des Adhérents	85 389	-	85 389	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice	1 630 164	-	1 630 164	514 277	-	514 277
Autres Actifs Nets	240 000	-	240 000	-	-	-
Total des Actifs Nets des Adhérents	**1 955 553**	-	1 955 553	325 389	-	325 389
Capitaux propres des Actionnaires						
Capital social ou fonds équivalent	-	25 000 000	25 000 000	-	25 000 000	25 000 000
Réserves	-	158 556	158 556	-	-	-
Autres Capitaux propres	-	4 835 000	4 835 000	-	2 000 000	2 000 000
Résultat reporté	-	177 571	177 571	-	-342 129	-342 129
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	-	**30 171 128**	**30 171 128**	-	**26 657 871**	**26 657 871**
Résultat de l'exercice	-	5 427 361	5 427 361	-	3 513 257	3 513 257
Total capitaux propres avant affectation	-	**35 598 489**	**35 598 489**	-	**30 171 128**	**30 171 128**
Total actifs nets et capitaux propres	**1 955 553**	**35 598 489**	**37 554 042**	**325 389**	**30 171 128**	**30 496 517**
Passifs						
Provisions pour autres risques et charges	-	1 200 000	1 200 000	-	1 100 000	1 100 000
Provisions techniques brutes	120 741 422	-	120 741 422	102 283 503	-	102 283 503
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	6 294 980	-	6 294 980	6 619 573	-	6 619 573
Autres dettes	14 606 650	2 278 449	16 885 099	11 202 702	2 455 946	13 658 649
Autres passifs	-	664 555	664 555	-	244 369	244 369
Total du passif	**141 643 051**	**4 143 005**	**145 786 056**	**120 105 779**	**3 800 315**	**123 906 094**
Total des Actifs nets/capitaux propres et du passif	**143 598 604**	**39 741 494**	**183 340 098**	**120 431 168**	**33 971 443**	**154 402 611**

Etat de Surplus ou Déficit du Fond Takaful Général (exprimé en dinars)

Période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020

		Opérations brutes 31/12/2020	Cessions 31/12/2020	Opérations nettes 31/12/2020	Opérations nettes 31/12/2019
PRF1	Primes	15 026 204	1 363 823	13 662 380	11 684 460
PRF2	Produits de placements	3 960 670	-	3 960 670	2 890 125
CHF1	Charge de sinistres	1 050 575	1 677	1 048 898	1 024 817
CHF2	Variation des autres provisions techniques	11 026 320	20 530	11 005 791	9 389 819
CHF3	Frais d'exploitation	3 198 494	846 114	2 352 380	1 606 161
CHF34	Commissions reçues des réassureurs	-	846 114	- 846 114	716 301
CHF4	Charges de Gestion de placements	2 468 370	-	2 468 370	802 379
CHF5	Autres charges techniques	223 974	-	223 974	168 405
CHF8	Impôt sur le résultat	-	-	-	812 496
RTF	**Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Familial**	**1 019 141**	**-495 503**	**523 638**	**770 508**

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Général (exprimé en dinars)

Période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Opérations brutes 31/12/2020	Cessions 31/12/2020	Opérations nettes 31/12/2020	Opérations nettes 31/12/2019
Primes acquises (-)	**49 145 114**	**6 375 919**	**42 769 195**	**37 317 684**
Produits de placements	3 960 700	-	**3 960 700**	**3 189 000**
Charge de sinistres	**23 158 391**	**638 667**	**22 519 724**	**24 093 047**
Variation des autres provisions techniques	-72 016	-	**-72 016**	**279 981**
Frais d'exploitation	**16 900 137**	-	**15 364 054**	**10 755 009**
Commissions reçues des réassureurs	-	1 536 083	-1 536 083	1 650 056
Charges de gestion des placements	**2 980 893**	-	**2 980 893**	**1 236 490**
Autres charges techniques	4 625 100	-	**4 625 100**	**3 751 368**
Impôt sur le résultat	205 613	-	**205 613**	**647 020**
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Général	**5 307 695**	**-4 201 170**	**1 106 526**	**-256 231**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

2021R1958BCFA5

L'état de Résultat de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful (exprimé en dinars)

Période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020

	31/12/2020	31/12/2019
Commission Wakala	14 832 088	13 036 196
Commission Moudharaba	1 720 307	1 191 017
Produits des placements	1 380 721	1 048 844
Charges de gestion des placements	700 548	154 735
Autres produits d'exploitation	178 535	147 512
Charges générales d'exploitation	**11 359 953**	**10 426 408**
Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur Immobilisation	534 313	485 347
Résultat d'exploitation avant Impôts	**5 516 838**	**4 357 080**
Impôt sur le résultat	36 644	**843 816**
Résultat d'exploitation après Impôts	**5 480 194**	**3 513 264**
Résultat extraordinaire	**-52 832**	**-8**
Résultat net de l'exercice	**5 427 361**	**3 513 257**

Extrait du rapport des Co-commissaires aux comptes :

Ces états financiers font ressortir un total bilan combiné net de 183 340 098 Dinars et un résultat bénéficiaire combiné de l'exercice de 7 057 525 Dinars et une variation de trésorerie combiné positive de 2 474 987 Dinars. Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ZITOUNA TAKAFUL au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

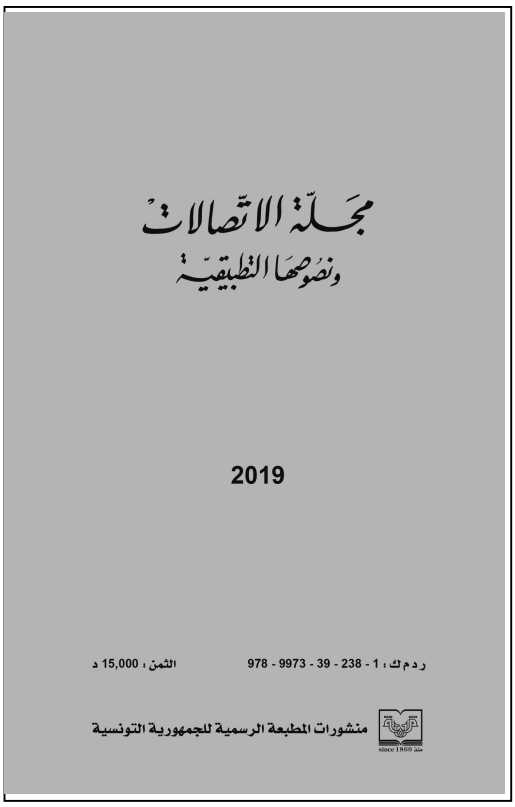
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Membre de KPMG International

Emna RACHIKO

ECC- MAZARS

Mohamed Hédi Kammoun



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-238-1

الحجم : 20 X 13

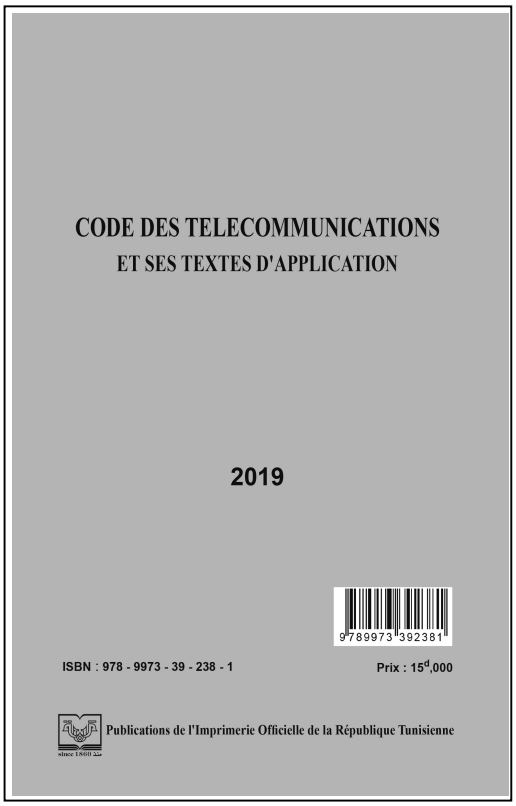
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-238-1

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

